

Greffe
du Tribunal de Commerce de
AMIENS
Loic BERNARD, Greffier
BP 0201
80002 AMIENS CEDEX 1

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : YVART CHR.

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sté CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE
2 Boulevard Jules Verne
80080 AMIENS

Sté CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE
2 Boulevard Jules Verne
80080 AMIENS

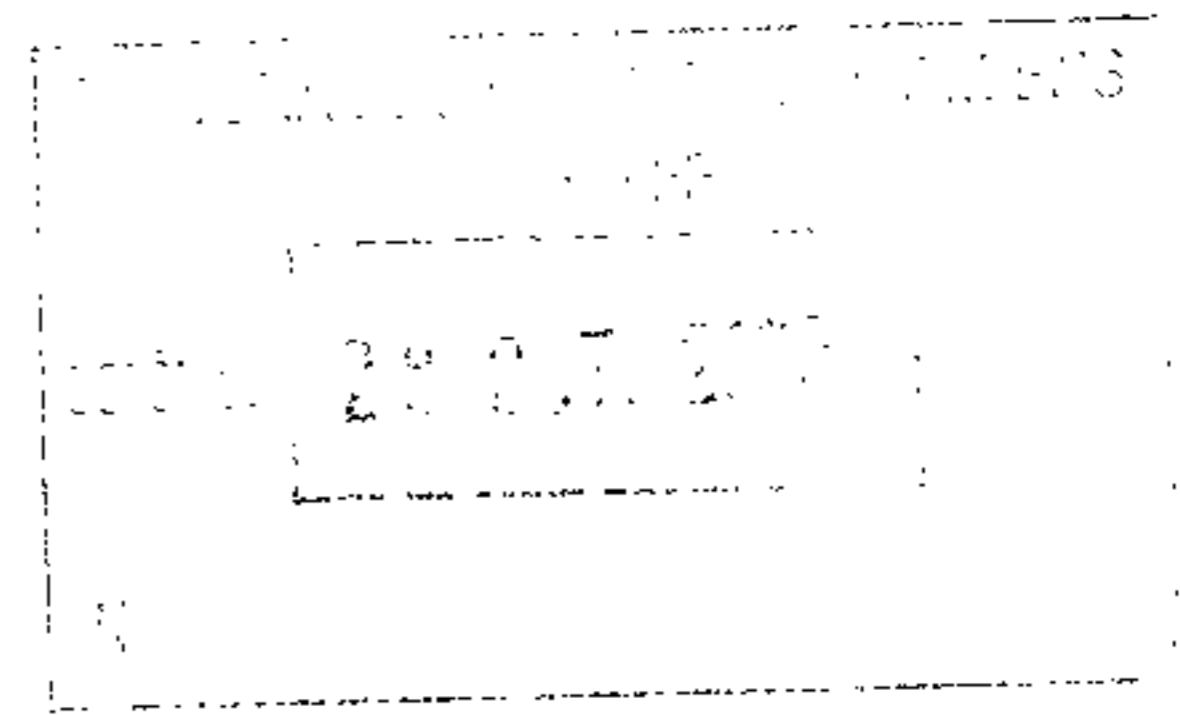
Numéro RCS : AMIENS B 383 000 692

<26538/2000B00350>

Dénomination sociale :
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE PICARDIE

Pièces déposées le 28/10/2003	Numéro : 2031848
PV CONSEIL ORIENTATION SURVEIL 18/12/2002 Changement Membre du Directoire- Nomination de M. PROUFF Alain en remplacement de M. MATEU J-Bernard	
P.V. D'ASSEMBLEE du 03/07/2003 Renouvellement du mandat du Président et Vice- Président du Conseil d'Orientation et de Surveil- lance M. HUBERT et M. PRAT	
PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE 12/04/2003 - MODIF COMMIS. AUX COMPTES Nomination de PRICEWATERHOUSE COOPERS et STE KPMG AUDIT, commissaires aux comptes titulaires et nomination de M. BOULANGER D. et M. BROUARD P., commissaires aux comptes suppléants.	
2 PV CONSEIL ORIENT. SURVEIL. 25/03/2003 - NOMINATION MEMBRES DU C.O.S. Nomination de M. BOURRE J-Rémy, M. LACOUT Thierry en remplacement de M. BLANGY J-Jacques et M. SERVA Guy.	
P.V. D'ASSEMBLEE du 03/07/2003 Renouvellement du mandat du Président du Direc- toire : M. DUCEPT J-Paul	
PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE	03/07/2003

Le Greffier,



DELIBERATION GENERALE
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DU 3 JUILLET 2003
RELATIVE A LA NOMINATION DU DIRECTOIRE

Vu les articles L. 512-90 et L. 512-95 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L. 225-59 et suivants du Code de commerce et les articles 96 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales,

Vu les statuts de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance,

1° Le Conseil d'orientation et de surveillance décide, à l'unanimité, de fixer à 5 le nombre de membres du Directoire.

2° Il décide de renouveler le mandat de membre de Directoire de :

- Monsieur Jean-Paul DUCEPT
- Monsieur Jean-Marie HOURS
- Monsieur Bruno GORE
- Monsieur Alain PROUFF
- Monsieur Philippe PRIEUR

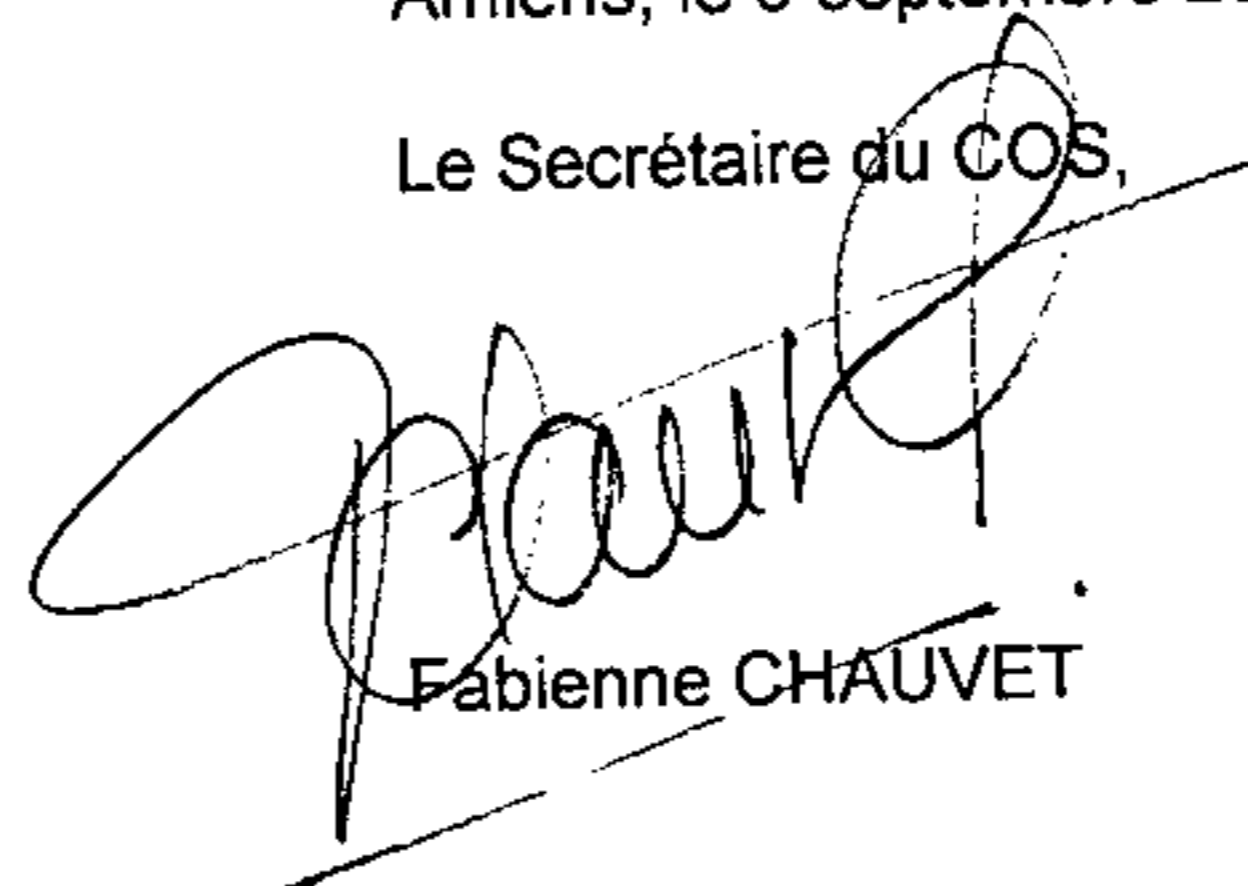
Lesquels ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions.

La décision est prise à l'unanimité.

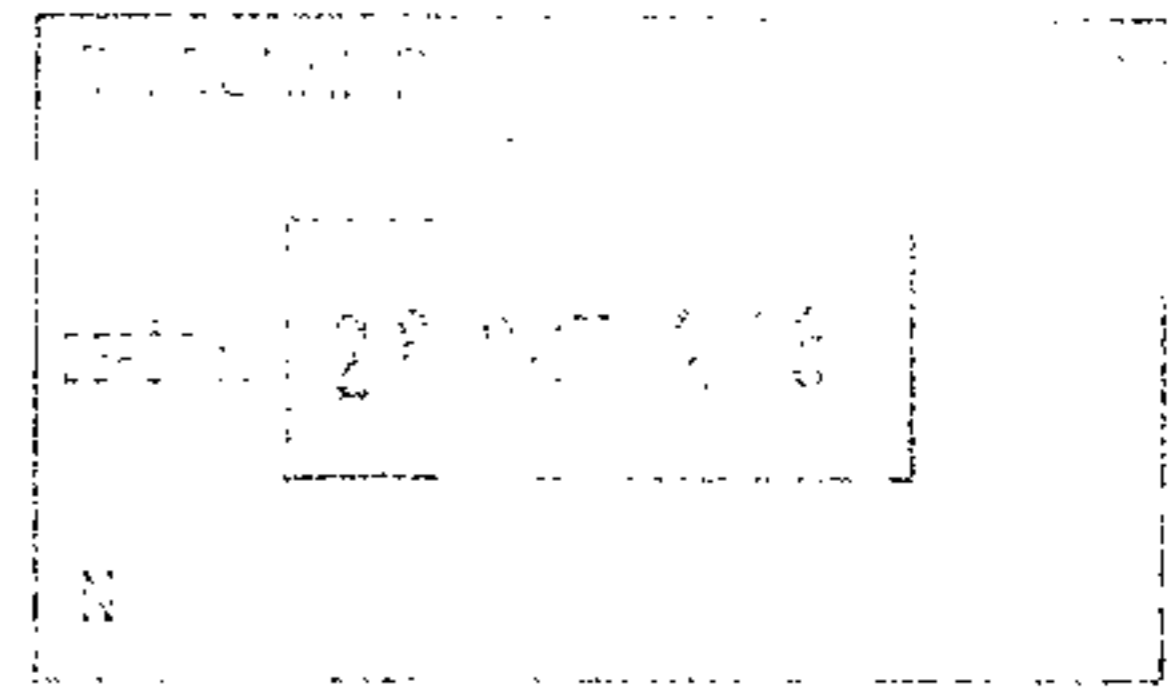
3° Le COS décide, à l'unanimité, de conférer à Monsieur Jean-Paul DUCEPT la qualité de Président du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Picardie.

Amiens, le 9 septembre 2003,

Le Secrétaire du COS,



Fabienne CHAUVET



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU 3 JUILLET 2003**

II - DESIGNATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Monsieur PRAT demande aux membres du Conseil s'il existe des candidats à la Présidence du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Monsieur HUBERT, Président sortant du COS, se déclare candidat pour un nouveau mandat.
Aucun autre membre du Conseil ne fait acte de candidature.

Monsieur HUBERT, qui s'abstient de participer au vote, est désigné Président du Conseil par l'ensemble de ses membres.

III - DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

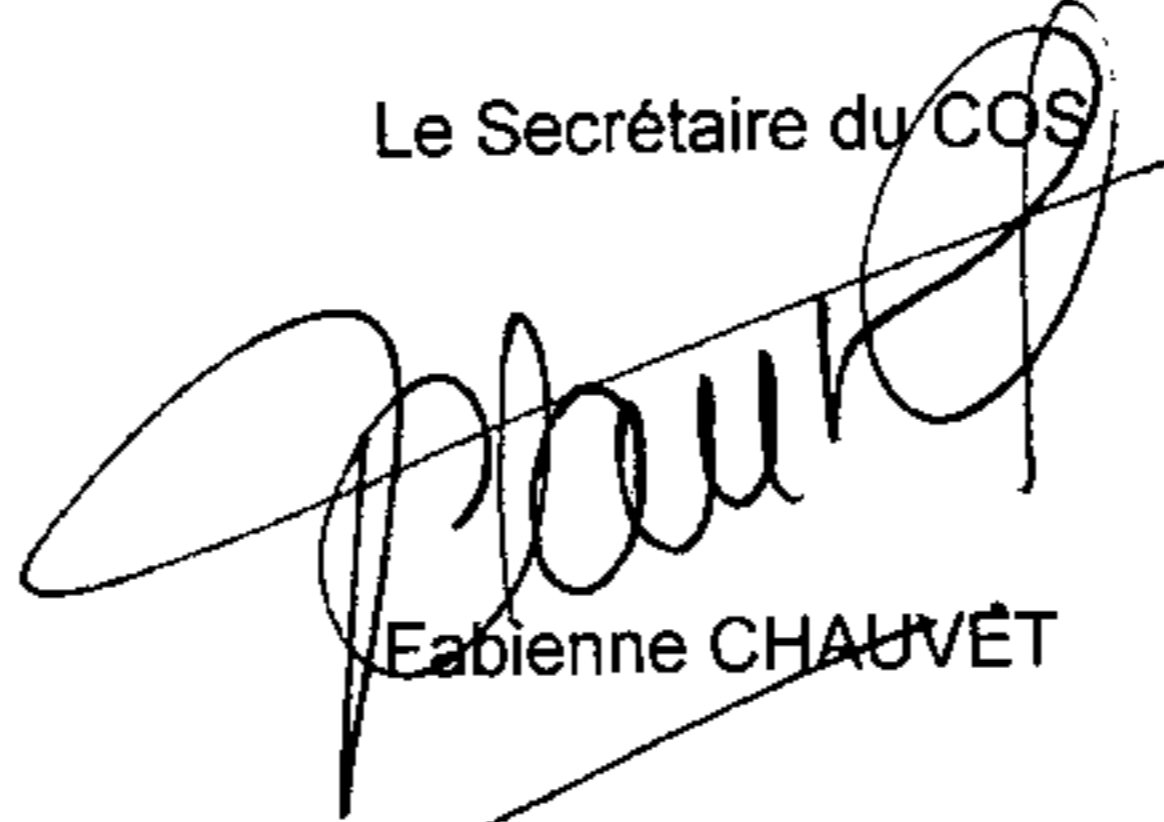
Monsieur HUBERT propose la candidature de Monsieur PRAT en qualité de Vice-Président du Conseil, Monsieur PRAT s'acquitte déjà de cette fonction depuis trois ans avec beaucoup de rigueur et de disponibilité. Il connaît par ailleurs parfaitement le fonctionnement de la Caisse d'Epargne de Picardie.

Monsieur PRAT ayant confirmé sa candidature à la vice-présidence et aucune autre candidature ne s'étant révélée, il est passé au vote.

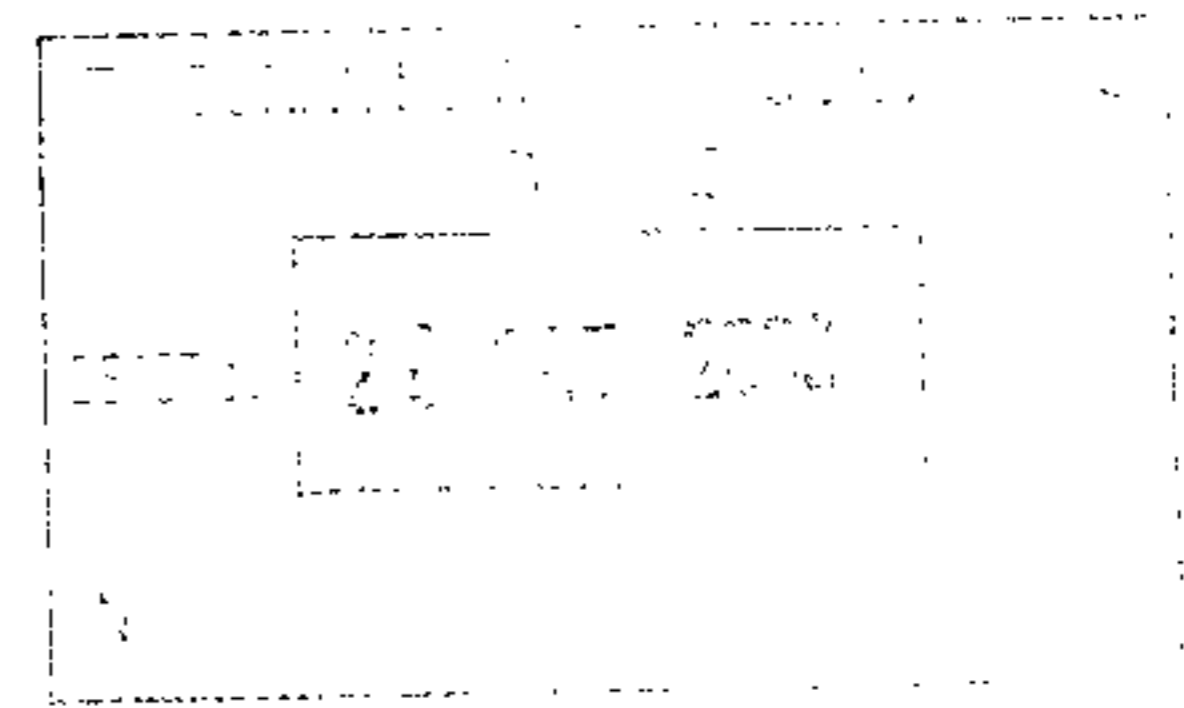
Monsieur PRAT est élu à l'unanimité Vice-Président du COS.

Amiens, le 9 septembre 2003,

Le Secrétaire du COS



Fabienne CHAUVET



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 AVRIL 2003**

VIII – Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, ratifie la nomination en qualité de membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, de M. Jean-Rémy BOURRE, Président de la SLE d'AMIENS NORD OUEST, demeurant 42, rue de la Gare à THEZY-GLIMONT (80 440), coopté par le Conseil d'Orientation et de Surveillance lors de sa réunion du 25 mars 2003, en remplacement de M. Jean-Jacques BLANGY, démissionnaire, pour la durée résiduelle de son mandat, soit jusqu'au 6 juillet 2003.

Vote Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 4 559 386

Cette résolution est adoptée.

IX – Nomination des Commissaires aux comptes

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale nomme Commissaires aux comptes titulaires, pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- la société PRICEWATERHOUSE COOPERS,
Les Jardins de l'Hôtel Dieu,
35, rue Arnaud Bisson,
SAINT-QUENTIN (02)

- la société KPMG AUDIT,
1, cours Valmy
PARIS – LA DEFENSE (92)

Vote Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 4 559 386

Cette résolution est adoptée.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale nomme Commissaires aux comptes suppléants, pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

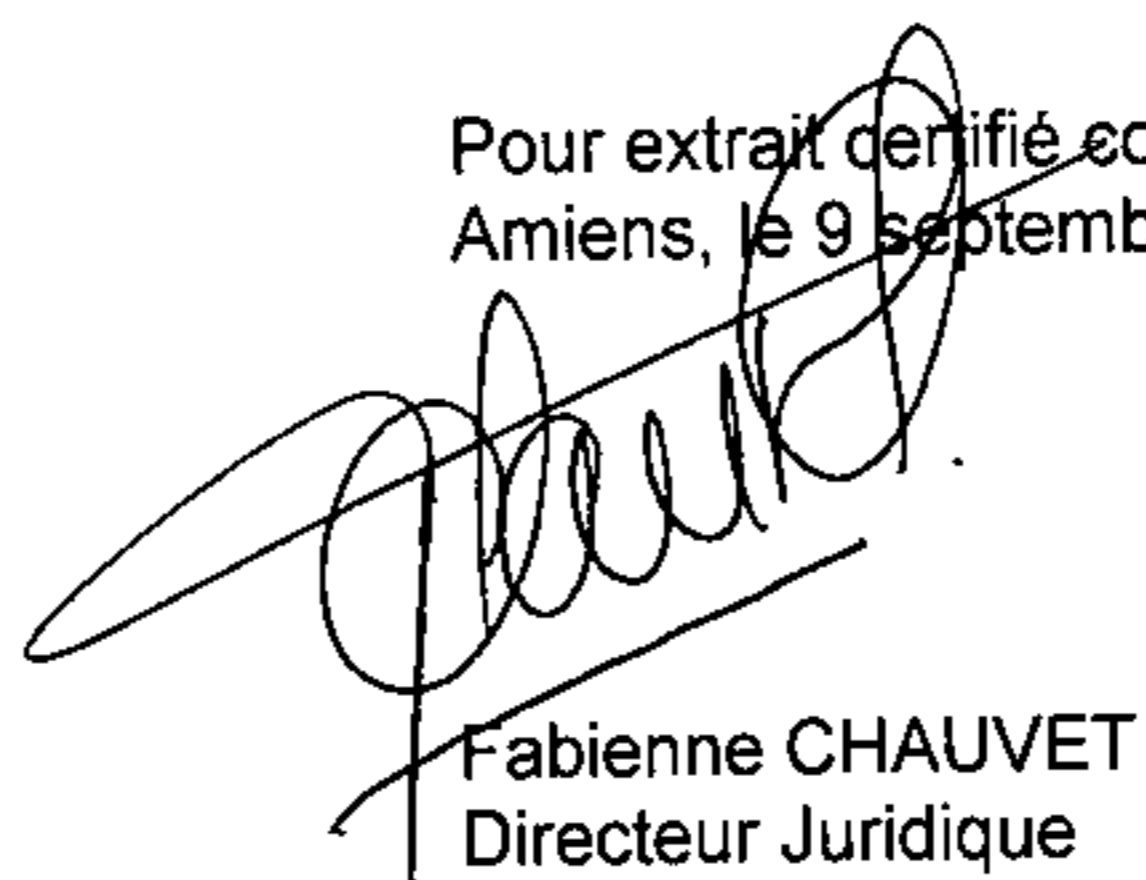
- M. Dominique BOULANGER,
Les Jardins de l'Hôtel Dieu,
35, rue Arnaud Bisson,
SAINT-QUENTIN (02)

- M. Pascal BROUARD,
1, cours Valmy
PARIS – LA DEFENSE (92)

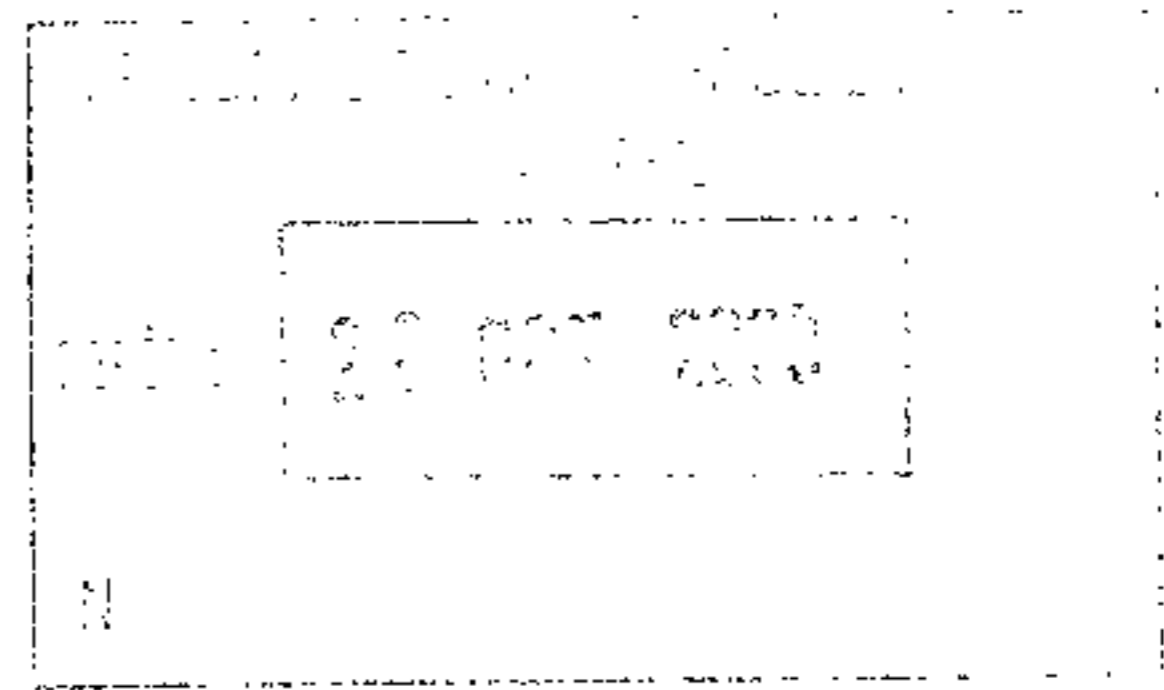
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 4 559 386

Cette résolution est adoptée.

Pour extrait certifié conforme,
Amiens, le 9 septembre 2003,



Fabienne CHAUVET
Directeur Juridique



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU 25 MARS 2003**

II – COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COS

Monsieur HUBERT rappelle au Conseil que Monsieur Jean-Jacques BLANGY ne s'étant pas représenté aux élections de janvier 2003, chaque SLE du groupe d'Amiens s'est réunie dans un premier temps pour désigner éventuellement un candidat au COS afin de remplacer Monsieur BLANGY.

Deux candidats se sont révélés en la personne de Messieurs Jean-Rémy BOURRE (Président de la SLE Amiens Nord Ouest) et Monsieur Franck VAN WYMEERSCH (Président de la SLE Saint Pierre). Les Présidents du « groupe d'Amiens » se sont réunis dans un second temps afin de déterminer par leur vote l'ordre de présentation des candidats à la cooptation du COS et ce, conformément au règlement d'administration intérieure de la Caisse d'Épargne de Picardie.

Monsieur BOURRE a été positionné en « candidat n°1 » par 5 voix sur 6 votants.

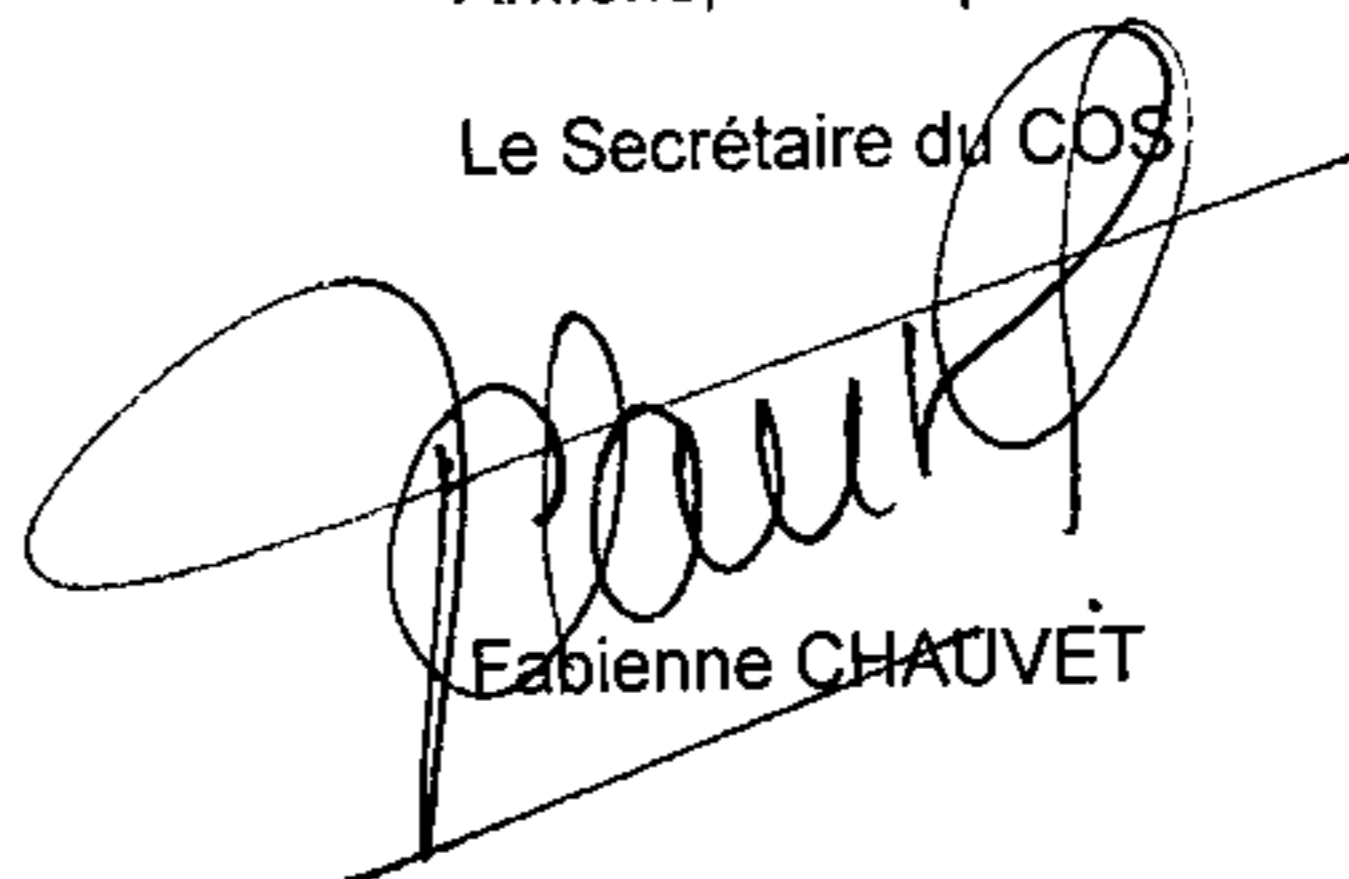
Monsieur HUBERT propose en conséquence de suivre les recommandations des Présidents du « groupe d'Amiens » en cooptant Monsieur BOURRE comme nouveau membre du Conseil.

Les membres du Conseil acceptent ce choix à l'unanimité.

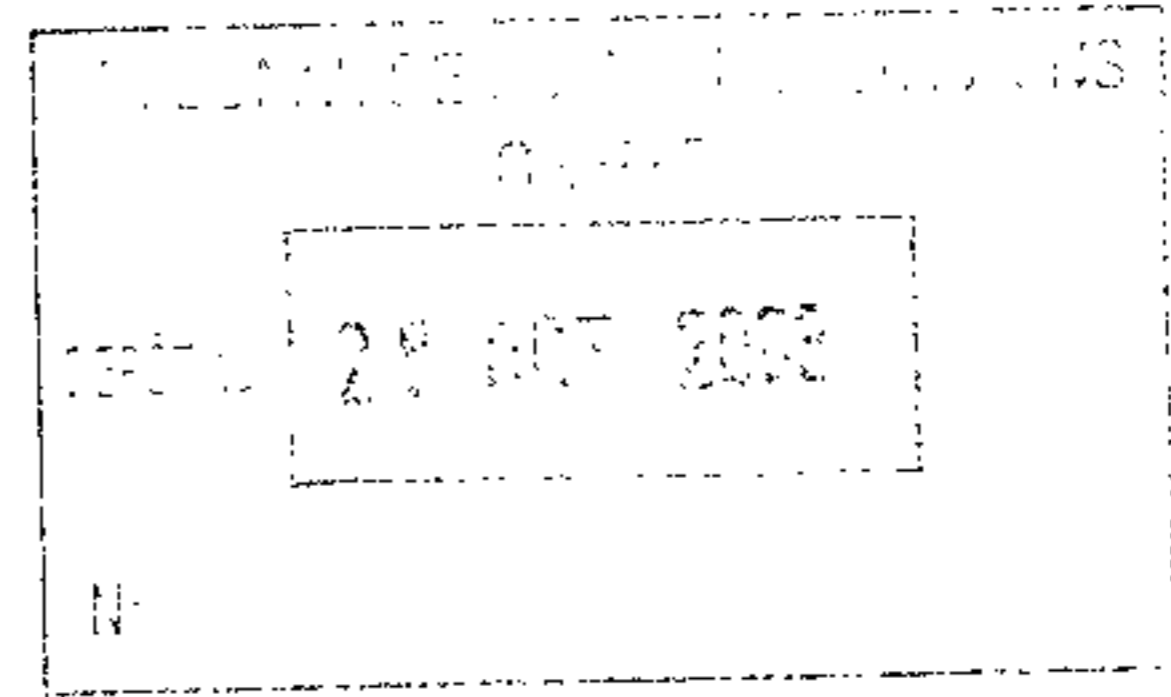
La cooptation de Monsieur BOURRE sera donc présentée à la ratification de l'Assemblée Générale de la Caisse d'Épargne de Picardie qui se tiendra le 12 avril 2003.

Amiens, le 9 septembre 2003,

Le Secrétaire du COS



Fabienne CHAUVÉT



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU 18 DECEMBRE 2002**

.....
Vu l'article L.512-90 du Code Monétaire et Financier,

Vu les règlements de la Caisse Nationale relatifs aux conditions de nomination et d'agrément ainsi qu'aux conditions de rémunération des mandataires du Groupe,

Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance, en date du 18 décembre 2002, qui a pressenti Monsieur Alain PROUFF, comme membre du Directoire,

Vu l'agrément de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, notifié par lettre du 6 février 2003,

Monsieur Alain PROUFF est nommé Membre du Directoire en remplacement de Monsieur Jean-Bernard MATEU, aux conditions suivantes acceptées par l'intéressé.

- 1. Monsieur PROUFF exercera le mandat de membre du Directoire, tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Épargne et de Prévoyance et par les statuts de la Caisse d'Épargne de Picardie.
Ce mandat lui est confié pour la durée du mandat du Directoire restant à courir à compter du 6 février 2003.*

.....
Fait à Amiens, le 22 octobre 2003,

Le Secrétaire du COS

Fabienne CHAUVET

37

25 07 2003

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE PICARDIE
Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance
Banque coopérative régie par les articles L.512-85 à L.512-104 du Code monétaire et financier
Au capital de 98.506.000 euros
383 000 692 RCS AMIENS - SIRET 383 000 692 00012 - code NAF 651 E
Siège social : 2, boulevard Jules Verne 80 064 AMIENS Cedex 9

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 3 JUILLET 2003**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président du Directoire

Jean-Paul DUCEPT

L'an deux mille trois,

Le 3 juillet à 10 heures 30,

A la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, Salle André Liné, 36 rue des Otages à Amiens,

Les sociétaires de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Picardie, Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, Banque Coopérative au capital de 98 506 000 euros divisé en 4 925 300 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président du Directoire par lettre du 17 juin 2003 adressée à tous les sociétaires.

SONT PRESENTS :

- la SLE d'ABBEVILLE représentée par sa Présidente, Madame Anne CARON	151 039 parts
- la SLE d'AIRAINES – FLIXECOURT représentée par son Président, Monsieur Thierry LACOUT	82 505 parts
- la SLE d'ALBERT-CORBIE représentée par son Président, M. Régis DELACROIX	113 739 parts
- la SLE d'AMIENS CENTRE représentée par son Président, Monsieur Daniel BOURRIEZ	201 293 parts
- la SLE d'AMIENS NORD OUEST représentée par son Président, Monsieur Jean-Rémy BOURRE	76 832 parts
- la SLE d'AMIENS SAINT-PIERRE représentée par son Président, Monsieur Franck VAN WYMEERSCH	83 057 parts
- la SLE d'AMIENS SUD EST représentée par sa Présidente, Madame Françoise GRANDSERT - DAUVISIS	120 836 parts
- la SLE de BEAUVAIS CENTRE représentée par son Président, Monsieur Didier PIGNAT	185 831 parts
- la SLE de BEAUVAIS PERIPHERIE représentée par son Président, Monsieur Thierry PARMENTIER	49 221 parts
- la SLE de CHANTILLY représentée par son Président, Monsieur Marc DELASSUS	140 614 parts
- la SLE de CHATEAU-THIERRY représentée par son Président, Monsieur Robert PRAT	132 834 parts
- la SLE de CHAUNY représentée par son Président, Monsieur Rémy DAZIN	100 557 parts

- la SLE de CLERMONT représentée par son Président, Monsieur Alain AUDEMAR	119 697 parts
- la SLE de COMPIEGNE CENTRE représentée par son Président, Monsieur Serge LANGE	110 404 parts
- la SLE de COMPIEGNE EXTERIEUR représentée par son Président, Monsieur Henri MONMUSSON	112 115 parts
- la SLE de CREPY – NANTEUIL représentée par sa Présidente, Madame Pierrette GREBAUT	102 307 parts
- la SLE de DOULLENS représentée par son Président, Monsieur Christian CUVILLIER	63 034 parts
- la SLE de FRIVILLE-ESCARBOTIN représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul PAROIELLE	112 066 parts
- la SLE de GRANDVILLIERS représentée par son Président, Monsieur Eric LECOINTRE	87 671 parts
- la SLE de HAM représentée par son Président, Monsieur Louis FLATRES	75 581 parts
- la SLE de HIRSON représentée par son Président, Monsieur Robert SANGLA	63 293 parts
- la SLE de LAON CHAMPAGNE représentée par son Président, Monsieur Jacky LENTREBECQ	118 421 parts
- la SLE de MARGNY représentée par son Président, Monsieur Patrice NAGLE	114 502 parts
- la SLE de MERU représentée par son Président, Monsieur Pascal ARRIBE	146 773 parts
- la SLE de MONTDIDIER représentée par son Président, Monsieur Jackie BONDROLE	96 583 parts
- la SLE de NOYON représentée par son Président, Monsieur Gérard CABORDEL	108 314 parts
- la SLE de PERONNE Représentée par son Président, Monsieur Christophe JOUGLET	122 804 parts
- la SLE de POIX – MOREUIL représentée par son Président, Monsieur Laurent HAY	76 187 parts
- la SLE de PONT-STE-MAXENCE représentée par son Vice-Président M. Jean LINE	52 300 parts
- la SLE de RUE représentée par son Président, Monsieur Léon-Guy SCHAEPELYNCK	70 488 parts
- la SLE de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre LEMAIRE	115 239 parts
- la SLE de SAINT-QUENTIN CENTRE représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude JOSINSKI	127 906 parts
- la SLE de SAINT-QUENTIN Sud représentée par son Président, Monsieur Alain CHABEAUD	119 664 parts
- la SLE de SENLIS représentée par son Président, Monsieur Yves HUBERT	83 526 parts

- la SLE de SOISSONS CHURCHILL représentée par sa Vice-Présidente, Madame Marie-Thérèse PIEKACZ	70 336 parts
- la SLE de TERGNIER - LA FERRE représentée par son Président, Monsieur Michel BUVRY	93 787 parts
- la SLE de THOUROTTE représentée par son Vice-Président, Monsieur Jean-Claude MASSE	118 297 parts

SONT REPRESENTÉES :

- la SLE d'AMIENS TOUR PERRET par M. Daniel BOURRIEZ (Pouvoir)	59 242 parts
- la SLE de GUISE par M. Yves HUBERT (Pouvoir)	62 787 parts
- la SLE de LAON GARE par M. Yves HUBERT (Pouvoir)	106 354 parts
- la SLE de NOGENT-SUR-OISE par M. Yves HUBERT (Pouvoir)	105 247 parts
- la SLE de SAINT-QUENTIN NORD par M. Alain CHABEAUD (Pouvoir)	126 623 parts
- la SLE de SOISSONS CENTRE par M. Yves HUBERT (Pouvoir)	163 167 parts
- la SLE de VILLERS-COTTERETS par M. Michel BUVRY (Pouvoir)	66 268 parts

SONT ABSENTES :

- la SLE de CHARLY SUR MARNE	53 549 parts
- la SLE de CREIL CENTRE	119 033 parts
- la SLE de LIANCOURT	60 737 parts
- la SLE de VERVINS	82 640 parts

Messieurs Jean-François BERGUES et Rémy TABUTEAU, Commissaires aux Comptes de la société, ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 17 juin 2003. M. BERGUES, par courrier du 24 juin a fait part de son absence. M. TABUTEAU assiste à la réunion.

Monsieur DURAME, Censeur de la CNCE, assiste à la réunion, ainsi que Madame Annie FRION, représentant le Comité d'Entreprise.

Sur invitation du Président du Directoire de la Caisse d'Epargne de Picardie, assistent également à cette assemblée générale, les membres du Directoire et un certain nombre de collaborateurs.

Toutes les opérations sont effectuées en présence et sous le contrôle de Maître Pascale GUYARD - HAMELIN, Huissier de justice, qui veille au bon fonctionnement du matériel de vote et à la régularité du suffrage.

Constitution du bureau :

Monsieur Yves HUBERT, préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie.

Sont nommés scrutateurs les représentants des deux SLE disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Monsieur Daniel BOURRIEZ, Président de la SLE d'Amiens Centre,
- Monsieur Didier PIGNAT, Président de la SLE de Beauvais Centre.

Est nommée en qualité de secrétaire du bureau, Madame Fabienne CHAUVET.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate qu'à 10 heures 50, nous dénombrons 44 sociétaires présents et représentés. Ils représentent ensemble 4 609 341 droits de vote, soit environ 93,58 % de l'ensemble des droits de vote.

L'assemblée, réunissant sur première convocation, plus du quart des parts sociales ayant le droit de vote, peut valablement délibérer et est en conséquence déclarée régulièrement constituée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des sociétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Cette majorité s'établit à 2 304 672 voix.

Le président rappelle que les sociétaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Election des représentants des Sociétés Locales d'Epargne au Conseil d'Orientation et de Surveillance.
- 2) Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La liste des sociétaires,
- copie de la lettre de convocation attestant de la régularité de la convocation, ainsi que les récépissés postaux des lettres recommandées envoyées aux commissaires aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Caisse d'Epargne de Picardie,
- le texte des projets de résolution,
- la feuille de présence certifiée, à laquelle sont annexés le(s) pouvoir(s) et le(s) formulaire(s) de vote par correspondance.

Il déclare la séance ouverte.

Préalablement au vote des résolutions, le Président rappelle que quinze sièges doivent être pourvus au titre de la représentation des Sociétés Locales d'Epargne au Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Conformément à l'article 1.1 du règlement d'administration intérieure, un siège de droit doit être attribué à tout groupe de Sociétés Locales d'Epargne dont la participation au capital de la Caisse d'Epargne est au moins de 5 %.

Les huit groupes de Sociétés Locales d'Epargne de la Caisse d'Epargne de Picardie, à savoir Abbeville, Amiens, Beauvais, Compiègne, Laon, Saint-Quentin, Senlis et Soissons – Château-Thierry, détiennent tous au moins 5 % du capital de la Caisse d'Epargne et se voient donc attribuer un siège de droit, dit « siège réservé », au Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Les sept sièges supplémentaires sont répartis, suivant l'article 1.2 du règlement d'administration intérieure, entre les groupe de SLE, en proportion de leur participation au capital de la Caisse d'Epargne de Picardie. Les groupes d'Abbeville, Amiens, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, Senlis et Soissons – Château-Thierry se positionnent comme les sept premiers groupes en terme d'importance de détention du capital social de la Caisse d'Epargne de Picardie. Ils se voient donc octroyer un siège supplémentaire chacun, dit « siège libre ».

En conséquence, les groupes d'Abbeville, Amiens, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, Senlis et Soissons – Château-Thierry détiennent chacun deux sièges, et un siège est attribué au groupe de Laon.

L'ordre de présentation des candidats d'un même groupe au suffrage de l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne de Picardie a été voté entre les Présidents de SLE du même groupe, conformément au règlement d'administration intérieure. Ce vote s'est opéré à la majorité simple des Présidents et a donné lieu à l'établissement d'un protocole d'accord signé par les Présidents concernés.

Le Président rappelle également que les votes s'effectueront groupe par groupe et résolution par résolution à l'intérieur d'un même groupe. Dès lors que le nombre de sièges revenant à chaque groupe sera pourvu, le scrutin sera clos.

Le Président propose à l'Assemblée Générale de voter à bulletins secrets par boîtier électronique.

Un second tour sera organisé pour les résolutions qui n'ont pas obtenu la majorité requise au premier tour. Les résolutions seront alors présentées au vote de l'Assemblée Générale dans le même ordre qu'au premier tour.

Le Président met alors aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

I. Règles électorales

Première résolution

L'Assemblée Générale adopte l'ensemble des règles électorales relatives à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

II. Attribution des deux sièges du groupe d'Abbeville

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale élit Mme Anne CARON, candidate n° 1 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe d'Abbeville, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Thierry LACOUT, candidat n° 2 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe d'Abbeville, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Les deux sièges du groupe d'Abbeville étant pourvus, la quatrième résolution n'est pas soumise au vote de l'assemblée.

III. Attribution des deux sièges du groupe d'Amiens

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Daniel BOURRIEZ, candidat n° 1 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe d'Amiens, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Jean-Rémy BOURRE, candidat n° 2 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe d'Amiens, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Les deux sièges du groupe d'Amiens étant pourvus, la septième résolution n'est pas soumise au vote de l'assemblée.

IV. Attribution des deux sièges du groupe de Beauvais

Huitième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Didier PIGNAT, candidat n° 1 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Beauvais, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Jean-Pierre LEMAIRE, candidat n° 2 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Beauvais, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Les deux sièges du groupe de Beauvais étant pourvus, la dixième résolution n'est pas soumise au vote de l'assemblée.

V. Attribution des deux sièges du groupe de CompiègneOnzième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Patrice NAGLE, candidat n° 1 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Compiègne, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Serge LANGE, candidat n° 2 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Compiègne, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Les deux sièges du groupe de Compiègne étant pourvus, la treizième et la quatorzième résolution ne sont pas soumises au vote de l'assemblée.

VI. Attribution du siège du groupe de LaonQuinzième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Jacky LENTREBECQ, candidat n° 1 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Laon, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Le siège du groupe de Laon étant pourvu, la seizième résolution n'est pas soumise au vote de l'assemblée.

VII. Attribution des deux sièges du groupe de Saint-Quentin

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Louis FLATRES, candidat n° 1 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Saint-Quentin, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Alain CHABEAUD, candidat n° 2 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Saint-Quentin, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Les deux sièges du groupe de Saint-Quentin étant pourvus, la dix-neuvième résolution n'est pas soumise au vote de l'assemblée.

VIII. Attribution des deux sièges du groupe de Senlis

Vingtième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Yves HUBERT, candidat n° 1 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Senlis, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Vingt-et-unième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Marc DELASSUS, candidat n° 2 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Senlis, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Les deux sièges du groupe de Senlis étant pourvus, la vingt-deuxième résolution n'est pas soumise au vote de l'assemblée.

IX. Attribution des deux sièges du groupe de Soissons – Château-ThierryVingt-troisième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Robert PRAT, candidat n° 1 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Soissons – Château-Thierry, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Vingt-quatrième résolution

L'Assemblée Générale élit M. Rémi DAZIN, candidat n° 2 des Sociétés Locales d'Epargne du groupe de Soissons – Château-Thierry, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vote Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 4 609 341

Cette résolution est adoptée.

Les deux sièges du groupe de Soissons – Château-Thierry étant pourvus, la vingt-cinquième et la vingt-sixième résolution ne sont pas soumises au vote de l'assemblée.

X. Pouvoirs en vue des formalitésVingt-septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités qu'il appartiendra suite à cette Assemblée, particulièrement en ce qui concerne les inscriptions modificatives au registre du commerce et des sociétés.

Vote Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 4 609 341

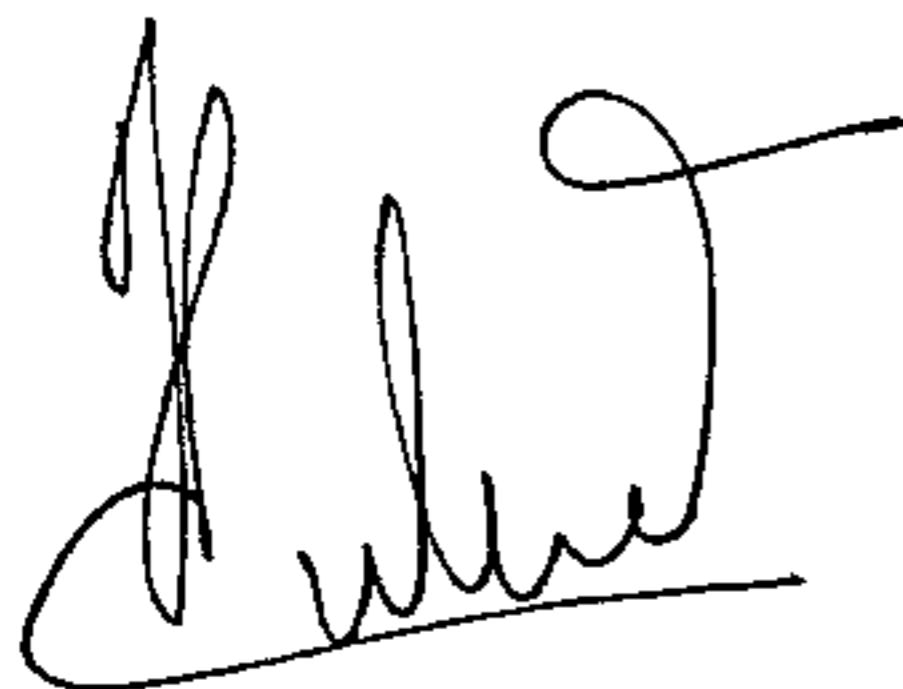
Cette résolution est adoptée.

Le Président confirme à toutes les personnes qui viennent d'être élues que le Conseil d'Orientation et de Surveillance se réunira le 3 juillet 2003, à 14 heures, 21 rue Duminy à Amiens.

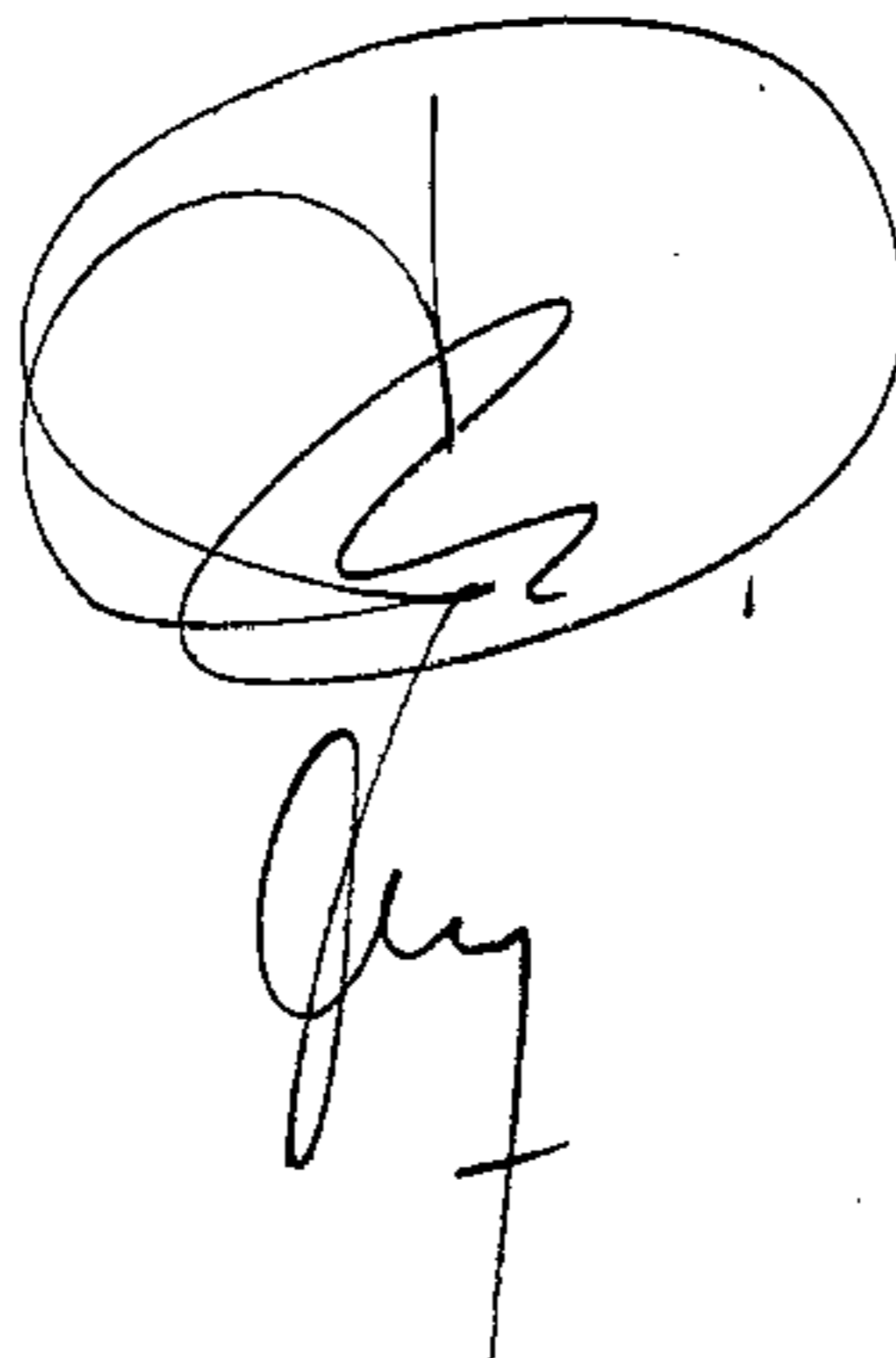
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 h 40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président



Les scrutateurs



Le secrétaire

